

Le Conseil général

Vu un rapport du Conseil communal

arrête:

Article premier.- Un crédit de CHF 4'200'000.- TTC est accordé au Conseil communal pour la rénovation du Pavillon des sports.

Article 2.- Un montant de CHF de 1'100'000.- est prélevé au fonds de soutien à l'économie pour financer le présent crédit.

Article 3.- Ce crédit figurera au compte des investissements du Service des sports.

Article 4.- L'investissement sera amorti au taux annuel de 6.66 %.

Article 5.- Les subventions et contributions éventuelles viendront en déduction du crédit.

Article 6.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté à l'expiration du délai référendaire.

La Chaux-de-Fonds, le 7 septembre 2011

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président	La secrétaire
Pierre-Alain Borel	Maria Belo

Le Conseil général

Vu un rapport du Conseil communal

arrête:

Article premier.- Un crédit de CHF 89'000.- TTC est accordé au Conseil communal pour la connexion par fibres optiques du Parc des sports.

Article 2.- Ce crédit figurera au compte des investissements.

Article 3.- L'investissement sera amorti au taux annuel de 25 %.

Article 4.- Les subventions et contributions éventuelles viendront en déduction du crédit.

Article 5.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté à l'expiration du délai référendaire.

La Chaux-de-Fonds, le 7 septembre 2011

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président

Pierre-Alain Borel

La secrétaire

Maria Belo

Le Conseil général

Vu un rapport du Conseil communal

arrête:

Article premier.- Le Conseil communal est autorisé à accepter l'héritage de feu Bluette Haller et à constituer un fonds "Bluette Haller" en faveur du Temple des Eplatures, d'un montant provisoire d'environ CHF 84'000.- en espèces, ainsi qu'un solde éventuel après clôture des comptes de l'hoirie.

Article 2.- Le présent arrêté est soumis à l'approbation du Conseil d'Etat. Le Conseil communal est chargé de son exécution après les formalités légales.

La Chaux-de-Fonds, le 7 septembre 2011

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président	La secrétaire
Pierre-Alain Borel	Maria Belo